

Communiqué en faveur de Quentin L., étudiant rennais incarcéré

Le vendredi 27 mai 2016, Quentin L., un étudiant en 3ème année de licence de philosophie, croise trois de ses camarades devant une sandwicherie du centre de Rennes. Les trois jeunes gens ont un vif échange avec l'employée, concernant le caractère sexiste et homophobe des « bons mots » de l'établissement. Sur la devanture, les tables et les emballages, on peut lire en effet : « Il existe trois catégories de femmes : les putes, les salopes, et les emmerdeuses », « J'en ai marre de ces gays-là », « L'amour, c'est sportif surtout quand y en a un qui n'est pas d'accord » et d'autres formules du même tonneau. Le ton monte. Une brève échauffourée, sans gravité, s'ensuit entre l'un des jeunes gens et le restaurateur, excédé par la mauvaise réputation faite à l'établissement. À peine plus de 24 heures plus tard, Quentin L. est jugé en comparution immédiate et condamné à 1 mois de prison ferme avec effet immédiat.

Le caractère absolument disproportionné de la peine laisse sans voix. Quentin L. n'a ni porté de coup ni dégradé quoi que ce soit. Son casier judiciaire était vierge. Présenté comme un « activiste » par la presse, on ne lui connaît pourtant aucune affiliation à quelque groupe politique que ce soit. Nous, ses professeurs, qui l'avons accompagné durant ses années de licence et qui bâtissons avec lui son avenir professionnel, pouvons témoigner d'un étudiant sérieux, investi, doux, très apprécié de ses camarades, à mille lieux de la caricature d'agitateur violent que pourrait suggérer la qualification pénale des faits (« violence en réunion dans le cadre d'une manifestation »). Il paie, à l'évidence, pour s'être trouvé là dans un contexte local tendu par trois mois de manifestations à l'encontre de la Loi Travail, émaillées de violences et de dégradations. Or, rappelons-le avec force, la présence de Quentin L. sur les lieux, motivée par une indignation spontanée, n'a aucun rapport avec lesdites manifestations, dont l'une a bien eu lieu le jour même des faits, mais à un tout autre endroit, à un tout autre moment. S'il faut entendre l'exaspération bien légitime de certains commerçants rennais, on ne leur rendra pas justice en désignant des victimes expiatoires. Dans un tout autre contexte, Quentin L. n'aurait pas été inquiété. Ce qui lui est arrivé aurait pu arriver à n'importe qui. C'est pourquoi, nous, les enseignants-chercheurs et personnels administratifs de l'UFR de philosophie de l'Université de Rennes 1, faisons appel de la condamnation de Quentin L. et demandons son entière réhabilitation.

Jean-Christophe Bardout, maître de conférences

Magali Bessone, professeure, Institut Universitaire de France

François Calori, maître de conférences

Catherine Colliot-Thélène, professeure émérite

Filipe Drapeau Vieira Contim, maître de conférences

Pierre Joray, professeur

Ali Kebir, enseignant du secondaire et chercheur associé

Jacqueline Lagrée, professeure émérite

René Lefebvre, professeur

Stéphane Lemaire, maître de conférences

Samuel Le Quitte, enseignant du secondaire et chercheur associé

Gabriel Mahéo, enseignant du secondaire et chercheur associé

Josée Massart, responsable administrative

Guillaume Fondu, doctorant contractuel avec mission d'enseignement

Luca Paltrinieri, maître de conférences

Jérôme Porée, professeur

Sophie Rabaux, secrétaire de la recherche

Sylvain Roudaut, enseignant du secondaire et chercheur associé

Quentin Ruyant, doctorant contractuel avec mission d'enseignement

Juliette Roussin, attachée temporaire d'enseignement et de recherche

Youna Tonnerre, doctorante contractuelle avec mission d'enseignement